

Conseil Municipal du 02 février 2023

Extrait du registre des délibérations

D -1-4/2023

Ressources
Humaines

—
Création d'un
emploi permanent
de Juriste

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de février à 19h00, le Conseil Municipal, convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,
M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, M. THIBAUT, Mme SENECHAL (à partir de 19h27), M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. PARSY, M. GARCIA, M. MONCEAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT.

Absents ayant donné procuration :

Mme SENECHAL ayant donné procuration Mme MASSE (jusqu'à 19h27)
M. HARDY ayant donné procuration à M. EURIN
Mme YAP ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
M. LEBLANC ayant donné procuration à M. THIBAUT
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme LAHOUSTE
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme FARINEAUX
Mme DUVAUX ayant donné procuration à Mme BRILLOT
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

La création d'un emploi doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

Le juriste territorial veille aux intérêts de la collectivité. Le juriste détecte les risques juridiques bien en amont d'un projet. Il étudie les différentes actions mises en place dans un service ou une direction afin de proposer des solutions d'évolution et de changement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2°

Il est proposé :

La création d'un emploi de Juriste dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux (Grade d'Attaché Territorial ou Attaché Principal) relevant de la

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste
des délibérations a
été affiché dans les
délais légaux



catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Rédaction de notes juridiques
- Réponses aux questions des services demandant un point juridique
- Conseils juridiques auprès des élus, du cabinet du Maire et de la Direction Générale
- Organisation et gestion du conseil municipal en lien avec la référente conseil municipal
- Contrôle de pré-légalité des actes administratifs et des contrats en lien avec les services
- Mise en place de modèles juridiques pour sécuriser les actes administratifs
- Veille juridique
- Gestion des procédures de mise en sécurité (anciennement périls), d'hygiène de l'habitat
- Gestion du budget du service juridique
- Référent CADA
- Gestion des contentieux de la Collectivité

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des missions très spécialisées du poste et des besoins des services administratifs.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans les missions susvisées et diplômé dans ce secteur d'activité. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE : De créer ce poste au tableau des effectifs

AUTORISE : Madame le Maire à signer les actes afférents

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 059-215905274-20230208-D1_4CM020223-DE



DIT :

Que la présente cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisabeth MASSE', written over the official seal.

Elisabeth MASSE